

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente

Titre : De nouvelles fermetures d'offices postaux : quid de Lausanne?

Initiant-e: Carolina CARVALHO

La Poste a annoncé mercredi 29 mai 2024 la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même, pour n'en garder que 600, qui devront desservir 2'000 sites dans toute la Suisse. L'excuse habituelle est encore une fois donnée : la chute du nombre d'opérations au guichet. Cette décision impactera autant la population que le personnel de l'entreprise. En effet, même si la Poste nous garantit qu'il n'y aura pas de licenciements (et cela reste à être démontré), l'impact négatif de ces fermetures se fera ressentir, encore une fois, par la partie la plus défavorisée de la population. Cela engendrera inévitablement des trajets supplémentaires pour bon nombre d'utilisateurs et utilisatrices, principalement dans les quartiers excentrés de la Ville, une difficulté d'accès aux prestations pour la population âgée et pour celles et ceux le plus touchés par la fracture numérique, et forcément une augmentation de la charge de travail pour les employé·e·s.

Les offices et filiales de la Poste remplissent une mission de service public essentielle à la population suisse. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices postaux, de les supprimer ou de les transformer en filiales. Or, les solutions de remplacement mises en place par La Poste – soit une offre de services plus restreinte dans un autre commerce – posent un certain nombre de problèmes : accumulation d'usagers en attente et formation de files, indisponibilité de fait de certaines prestations plus complexes quand bien même elles font partie de l'assortiment proposé, confidentialité moins clairement garantie.

À Lausanne, où deux tiers des offices locaux auraient disparu au cours des 20 dernières années, la stratégie de la Poste a été, en effet, de les remplacer par des filiales insérées dans des commerces de quartier et n'assurant qu'une partie des prestations postales. Ces filiales ne constituent pas une solution pérenne, soit parce que ces commerces ferment (comme cela a été le cas à la Bourdonnette, qui a perdu son bureau de poste en 2020 et ensuite son commerce local qui assurait de prestations postales en 2022, prétéritant la population de ce quartier populaire et loin du centre-ville), soit parce que les commerces locaux n'arrivent pas à faire face aux fortes contraintes imposées par la Poste ou que la rémunération est insuffisante.

Les lausannoises et lausannois ont à maintes fois démontré leur attachement à leurs offices de poste, à l'instar du combat qui a été mené par le collectif "La Poste doit rester à Saint-François" pour sauver, l'an dernier, ce grand office placé au cœur de Lausanne.

L'ordonnance fédérale sur la Poste (OPO) de 2012 indique notamment que "le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidante permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés" (art. 33, al. 4 OPO). Elle demande aussi de consulter les communes concernées au moins six mois avant de fermer ou de transférer un office de poste ou une agence postale

(art. 34, al. 1 OPO). En cas de désaccord, les autorités des communes concernées peuvent saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste (art. 34, al. 3 OPO).

Dans ce contexte, j'ai donc l'honneur, au nom du Parti socialiste, de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Combien d'offices ou filiales de la Poste la population lausannoise a-t-elle perdu exactement ces 20 dernières années ? Et combien en reste-t-il à ce jour ?
2. La Municipalité a-t-elle fait un bilan des fermetures récentes d'offices postaux sur le territoire lausannois. Si oui, quel impact constate-t-elle sur la qualité des prestations offertes par la Poste à la population lausannoise ?
3. Selon un article du quotidien 24h paru le même jour que l'annonce de la Poste, le canton de Vaud pourrait perdre une quinzaine d'offices. La Municipalité a-t-elle connaissance d'offices ou filiales postales mises en danger sur le territoire lausannois ? Si oui, lesquels ?
4. La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir d'un office ou d'une filiale postale ?
5. En cas d'annonce de fermeture d'un office ou d'une agence postale, la Municipalité entend-elle saisir la PostCom, comme elle l'a fait par le passé ? Si oui, quelles seraient, selon la Municipalité, les chances de succès de cette procédure dans le contexte actuel ?
6. Quel regard la Municipalité porte-t-elle sur une cette procédure auprès de la PostCom ?
7. Si une agence postale est menacée en cas de renoncement d'un commerce de poursuivre une collaboration avec la Poste (en raison d'une fermeture de commerce, d'une contrainte de place ou d'une rémunération insuffisante par exemple), la Ville pourrait-elle envisager intégrer des services postaux dans son administration ? La Municipalité serait-elle prête à analyser cette opportunité ?
8. La Municipalité est-elle disposée s'engager au sein de l'Union de communes vaudoises (UCV), à laquelle elle est affiliée, pour lui demander de prendre une position claire ? Quid de l'Union des villes suisses (UVS) ?
9. Est-ce que la Municipalité envisage d'autres mesures dans le sens d'un dialogue avec la Canton ou d'autres communes pour peser contre le démantèlement et le saucissonnage des services postaux ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions.

Lausanne, le 4 juin 2024


Carolina CARVALHO


LOUIS DANA


Derya Celik


P. Achel de ...


Y. Seljman


M. ZAFAR


ANDREAS HADYOE

